

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**N°2020/03**

**Chapitre 3.3 Locations**

**Objet : Demande de subvention relative à l'action de promotion et de commercialisation des espaces portuaires de Serre-Ponçon**

L'an deux mille dix-sept, le 31 janvier, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Capitainerie de Serre-Ponçon, à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 31 janvier 2020

Date de convocation :  
25 novembre 2019

NOMBRE DE MEMBRES :  
Effectif statutaire :24  
(32 voix)  
En exercice : 24 (32  
voix)  
Membres présents : 20  
(27 voix)

Membres présents 20  
Vote(s) pour 20 (27 voix)  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :  
Jessica GUIARD

Auxiliaire de secrétaire de  
séance :  
M. Christophe PIANA

Etaient Présents : **M. Victor BERENGUEL**, Président, **M. Marc VIOSSAT**, Vice Président ; **M. Jean CONREAUX**, Vice Président, **Mme Agnes PIGNATEL**, Membre du bureau, **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du Budget ; **M. Patrick PERNIN**, Membre du Bureau, **M. Roger MASSE**, Membre du Bureau, **Mme Jessica GUIARD**, Conseillère Syndicale, **M. Raymond HONORE**, Conseiller Syndical, **M. Yves LELONG**, Conseiller Syndical Suppléant de M. Christian DURAND, **M. Robert FRAYSSINES**, Conseiller Syndical, **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **Mme Valérie GRECARD**, Conseillère Syndicale, **Mme Chantal ROUX**, Conseillère syndicale suppléante de M. Georges GAMBAUDO ; **M. Jean-Michel TRON**, Conseiller Syndical, **M. Jean-Michel PAYOT**, Conseiller Syndical ; **Mme Carole CHAUVET**, conseillère Syndicale, **Mme Ginette MOSTACHI**, Conseillère Syndicale, **Mme Valérie ROSSI**, Conseillère Syndicale, **M. Joel BONNAFFOUX**, Conseiller Syndical

Etaient représentés et excusés :

M. Christian DURAND, représenté par M. Yves LELONG  
Mme Sophie VAGINAY

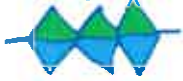
Etaient invités et présents :

M. Frédéric CAVALLINO, CCI 05, Mlle COLONNA CCI 05, M. Denis NOGUIER, EDF, Mme Géraldine DUVOCHEL, EDF, M. Stéphane RUSSO, Syndicat des professionnels de Serre-ponçon, M. Christophe THIEBAULT, Syndicat des Professionnels de Serre-Ponçon, M. GREVARD, CNASP, M. Christian ROMAN Département 05

### Exposé des motifs :

Le Président rappelle l'importance de l'activité portuaire pour le syndicat mixte : si la location des 650 anneaux publics constituent aujourd'hui un pilier indispensable au financement de la gestion touristique et environnementale du lac, elle est tout autant une vitrine permettant de positionner Serre-Ponçon comme véritable « mer à la montagne ». L'amélioration du service aux plaisanciers fréquentant les dix espaces portuaires publics du lac reste en conséquence un enjeu central pour le S.M.A.DE.S.E.P. comme, plus largement, pour la destination nautique toute entière.

Aussi, le syndicat mixte investit-il régulièrement sur ce champ d'activité, notamment au plan structurel par la rénovation ou le confortement de ses équipements portuaires (bouées de mouillages sur chaîne-mère, pontons, cales de mise à l'eau...). Il porte également sa préoccupation sur les dispositifs « complémentaires » qui, généralement porteurs d'un service supplémentaire pour les plaisanciers, sont constitutifs d'une diminution notable de l'impact environnemental sur la qualité des eaux (stations d'avitaillement en carburant et pompe de récupération des eaux grises et eaux noires sur ponton, aire de carénage...).



S'il considère comme nécessaire de poursuivre cet effort structurel, le Président constate que la destination a tout intérêt d'améliorer sa gestion portuaire, notamment vis-à-vis de sa « relation-client ». Au-delà des dispositions contractuelles définies par le S.M.A.D.E.S.E.P. pour la location de ses anneaux, qu'ils soient gérés en régie directe ou par délégations de service public (régies intéressées), il serait en effet utile d'optimiser l'exploitation des ports, afin de limiter le besoin de création de nouveaux emplacements, et de professionnaliser les systèmes d'information, permettant au plaisancier de mieux répondre à ses obligations locatives (gestion du marnage, sécurité de l'embarcation...).

S'agissant du premier objectif, l'amélioration de lisibilité de l'offre par l'acquisition d'un logiciel de gestion portuaire doit conduire à l'optimisation de la mise en marché et de la commercialisation des places éventuellement disponibles. Cette perspective fait par ailleurs écho aux modifications portées par le comité syndical en 2018 au niveau des contrats de lamanages et des contrats de DSP portuaires : l'abaissement de la rémunération des gestionnaires sur les contrats « saison » et l'augmentation corrélée de leur rémunération sur les contrats « infra-saisonniers » visent ainsi à accroître pour partie la disponibilité de l'offre pour les clientèles touristiques et optimiser surtout le remplissage portuaire en début et fin de saison estivale. Ce logiciel, qui pourrait être aujourd'hui un outil précieux pour les organismes délégués par le S.M.A.D.E.S.E.P., donnerait également la possibilité au syndicat mixte de bénéficier d'une supervision générale, requise pour livrer l'information au public sur n'importe quel site depuis la Capitainerie.

S'agissant du second objectif, le logiciel portuaire précité pourrait automatiser l'envoi de certaines informations très importantes pour sécuriser les usagers vis-à-vis de ses obligations contractuelles (réglage des amarres, surveillance du bateau...) : des alertes pourraient ainsi être automatiquement émises, par mail ou sms, sur le tirant d'eau disponible sur le poste à flot, sur le changement d'affectation de place voire, de manière plus maîtrisée par le gestionnaire, sur les infractions constatées au règlement portuaire... De la même manière, le Président expose que la mise en place d'un système de vidéosurveillance des espaces portuaires pourrait constituer un atout important dans l'amélioration du service proposé aux clientèles. Cette proposition recouvre plus de sens encore si ce système ne se limite pas à l'amélioration (très encadrée) de la sûreté publique mais concerne également la libre information des plaisanciers : ainsi, au-delà de l'enregistrement réglementé des images tournées depuis les 12 caméras proposées (sur lesquelles il serait par ailleurs intéressant d'agréger les 6 caméras préexistantes sur les stations-service en carburant), il semble possible de permettre via des applications dédiées la libre consultation en temps réel de ce qui pourrait s'apparenter à des webcams. Ce système donnerait alors la possibilité aux usagers des ports (voire à d'autres clientèles) de consulter librement tout ou partie de ces images diffusées en temps réel depuis un ordinateur ou un smartphone : l'outil conforterait ainsi le plaisancier, à distance, dans ses obligations contractuelles de surveillance de son embarcation. Il pourrait enfin favoriser la communication touristique plus large, en généralisation la diffusion d'images vidéo sur l'activité nautique...

La parution des derniers appels à projet Leader 2014-2020 « Terre vivante, d'accueil et d'équilibre » laisse croire à l'éligibilité de ce projet global, pour lequel le Président propose de pouvoir déposer un dossier de candidature sur la fiche-action n°4 dans les plus brefs délais.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- L'arrêté interpréfectoral n°05-2019-05-13-004 du 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,



**CONSIDERANT :**

- Que ces dispositions statutaires prévoient que l'établissement public est notamment compétent en matière de « construction et d'exploitation d'équipements publics touristiques, sportifs ou de loisir » et de « participation aux actions notamment préventives permettant d'améliorer la sécurité sur le lac de Serre-Ponçon » ;
- Que le Pays S.U.D. vient de faire paraître ses derniers appels à projets Leader « Terre vivante, d'accueil et d'équilibre » dont les critères semblent correspondre aux objectifs poursuivis par le S.M.A.D.E.S.E.P. au niveau de son action de « promotion et de commercialisation des espaces portuaires de Serre-Ponçon » ;

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 31 janvier 2020 :**

- **APPROUVE**, en tant que maître d'ouvrage de l'opération « Promotion et commercialisation des espaces portuaires de Serre-Ponçon » le contenu de ce projet exposé par le Président et en particulier son plan de financement tel qu'il est proposé ci-dessous :

Recettes (€ HT)		Dépenses (€ HT)	
Financements publics (90%)		Investissements	49 300,00 €HT
Feader (60%)	55 800,00 €	<i>Logiciel de gestion portuaire</i>	8 900,00 €
Etat / Région (40%)		<i>Webcam/vidéosurveillance portuaire</i>	38 000,00 €
Autofinancement (10 %)	6 200,00 €	<i>Imprévus (5%)</i>	2 400,00 €
		Fonctionnement	12 700,00 €TTC
		<i>Promotion et communication des outils</i>	1 000,00 €
		<i>Fonctionnement des outils (année 1)</i>	1 000,00 €
		<i>Alimentation de l'outil, formation des régisseurs intéressés et lamaneurs (0,2 Eq)</i>	
		<i>Salaires</i>	9 300,00 €
		<i>Frais généraux (15%)</i>	1 400,00 €
<b>Total</b>	<b>62 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>62 000,00 €</b>

- **AUTORISE** le Président du S.M.A.D.E.S.E.P. à solliciter les concours publics qui y correspondent et mener toutes les démarches nécessaires pour finaliser cette opération ;

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

**Le Président,**

  
**Victor BERENGUEL**

